



Section régionale CFDT de Nantes

COMPTE-RENDU du CTPS-DR du 18 juin 2010

Siégeaient au CTPS-DR des Pays de la Loire pour notre organisation, Gisèle DUJARDIN et Florian LE DIRAISON en qualité de titulaire et de suppléant avec voix délibérative, Dominique SAMBAIN et Christian DECHOUX en qualité d'experts.

L'ordre du jour était la réorganisation du dispositif de la surveillance des Pays de la Loire.

Vous trouverez la **déclaration préalable intersyndicale** en pièce jointe.

La réponse du président, Directeur des Pays de La Loire, M. Bruno MIRANDE, à la déclaration préalable, est que les objectifs assignés par CAP 2012 s'imposent à l'ensemble des services et que les résultats escomptés sont impératifs à la survie de nos services quels qu'ils soient.

Quant à la question du malaise des agents, Monsieur MIRANDE nous indique qu'il n'est pas hostile à recevoir les agents en difficulté, mais constate que les demandes d'audience sont insuffisamment motivées pour pouvoir y répondre favorablement.

D'autre part, il souhaite la présence dans ces cas précis de la correspondante sociale.

1 - Suppression du groupe motocycliste de la BSI de Nantes

Une autre déclaration préliminaire, jointe à ce compte rendu, soumet au président du CTPS les questions des syndicats.

L'administration justifie ce redéploiement aux motifs suivants :

- Transfert des emplois motocyclistes de la BSI de Nantes sur les brigades de Rennes, de Limoges et de Poitiers en raison du mauvais positionnement de cette unité (dos à la mer) et de son éloignement des grands axes vecteurs de fraude.
- Ces décisions sont confortées par la faiblesse des résultats contentieux extraits des statistiques informatiques des applications métiers.
- L'administration est également revenue sur l'implantation d'un groupe motocycliste à Angers. Nous estimons que cette décision est dommageable par le fait qu'elle aura pour conséquence la disparition de la seule unité motocycliste des Pays de la Loire au nom de la « géostratégie » et de la performance.
- Renforcement des brigades de Rennes, de Limoges et de Poitiers à hauteur de 10 agents motocyclistes par unité.

Les agents en poste sur Nantes sont invités à faire leur demande de mutation sur les unités de Rennes, Poitiers et Limoges; une priorité absolue sur l'une des trois unités motocyclistes leur serait accordée dès le deuxième mouvement de 2010. Les autres agents motocyclistes ne suivant pas leur emploi seront maintenus en surnombre à la résidence de Nantes en tant que piétons, tout en n'omettant pas de faire leur demande de mutation au titre de non spécialiste à la résidence de Nantes SU.

Pour monsieur MIRANDE, le transfert des moyens (motos) et des emplois en direction des trois unités motocyclistes interrégionales doit intervenir avant fin 2010.

➔ **L'intégralité de la parité syndicale a voté contre.**

2- Fusion de la BSE de Nantes avec la BSI de Nantes

- Monsieur MIRANDE constate la faiblesse des résultats de la BSE de Nantes, trois jours par semaine sans avions ni contrôles.
- A la question du ciblage des passagers, cette mission pourrait être menée par la CROC.
- La formation des agents de la BSI aux missions aéroportuaires sera assurée de façon transversale par leurs collègues de la BSE.
- Les agents actuellement en poste à la BSE bénéficieront du maintien de la garantie sur la rémunération (ISA).
- Il va de soi que les nouvelles tâches des agents de la BSI n'ouvriront pas droit à l'attribution de cette indemnité.

Nous constatons que Nantes se distingue une fois de plus par une anticipation du mouvement de réorganisation de la surveillance alors que les discussions sur l'évolution de la chaîne hiérarchique de la surveillance se déroulent actuellement à la DG.

Le débat est ouvert quant au devenir de la subdivision de Nantes.

En conclusion, monsieur MIRANDE fait connaître aux organisations syndicales que la disparition d'une des deux subdivisions (Les Sables d'Olonne et Nantes) apparaît comme une logique incontournable.

➔ **L'intégralité de la parité syndicale a voté contre.**

Explication du vote : « Nous ne contestons pas l'intérêt technique de cette restructuration par fusion des deux unités surveillance de Nantes. Cependant nous ne la cautionnons pas dans la mesure où elle induit des suppressions importantes d'effectifs et, à terme, la disparition d'une des deux subdivisions ».

Questions diverses : Avenir des bureaux de Saint-Nazaire et des Sables d' Olonne ?

La réponse reprend les mêmes arguments : il en dépend la survie des bureaux

- Mauvais résultats contentieux
- Insuffisance des contrôles physiques
- Initiative (SIC) des agents dans la prise en compte d'une hiérarchisation des tâches prioritaires : autrement ils travaillent sans discernement donc mal, donc avenir du bureau.

En conclusion la réorganisation des services OP-CO des Pays de la Loire semble se profiler dans un avenir proche.